

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2019

Absents: S.AURIAU, H.BERTHET

Excusés: R.ROBERT, S.LORCA, M.CUOMO

Secrétaire de séance : Philippe BASSON

Approbation du compte rendu de la réunion du 18/11/2019 à l'unanimité.

DELIBERATION MODIFICATION SUBVENTION TRANSPORT SCOLAIRE:

Madame le Maire rappelle qu'une subvention a été votée sur le budget 2019 pour la participation aux frais de transport scolaire du RPI pour les enfants de Cleppé scolarisés à l'école de Sainte-Foy-Saint-Sulpice.

Au vu des effectifs de la rentrée scolaire de 2019-2020, le montant budgétisé de 520 € n'est pas suffisant.

Madame le Maire propose de transférer la somme de 440 € initialement destinée aux subventions diverses, sur la ligne participation transport, toutes deux sur le compte 6574.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'augmentation de 440 € de la subvention participation transport et la diminution du même montant de la subvention diverse compte 6574.

DELIBERATION : REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Commission de délégation de Service Public a décidé de ne pas donner suite à la DSP Assainissement Collectif.

Suite à cet abandon de délégation de service public, il est nécessaire de créer un service d'assainissement collectif en régie, pour l'entretien des trois stations existantes par les services techniques de la commune

Considérant que les activités liées à l'assainissement constituent une activité autonome au sein d'un budget dédié, cette régie sera dotée d'une autonomie financière.

La facturation sera assurée en liaison avec le service d'eau potable du Syndicat des Eaux du Lignon.

Les volumes d'eau consommés par les bornes fontaine, bornes et poteaux d'incendie ne produisant pas d'eaux usées, ne relèvent pas de la redevance d'assainissement.

Pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques, la commune produira chaque année un RPQS.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve à l'unanimité la mise en place de la régie dotée d'une autonomie financière affectée à l'exercice de la compétence d'assainissement collectif

DELIBERATION : ASTREINTE SERVICE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que suite au passage en régie du service assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020, il est nécessaire de mettre en place une astreinte assurée par Monsieur Emmanuel CHARLIOT en alternance avec Monsieur Mickaël COMBE.

Cette astreinte sera rémunérée selon le tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de mettre en place une astreinte partagée pour assurer la gestion du service assainissement.

DELIBERATION : TAXE D'ABONNEMENT A L'ASSAINISSEMENT 2020

Madame le Maire indique au Conseil Municipal le passage en régie du service assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020.

La surtaxe annuelle et communale existe et est constituée d'une part fixe et d'une part variable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour et une abstention, fixe pour chaque abonné raccordé au réseau d'assainissement, le tarif, à compter du 01/01/2020.

Part Fixe : 100.37 €

Part Variable : 1.3868 €.

Prix moyen du m3 pour une consommation de 120 m3 d'eau: 2,22 €

DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE 2020_

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de voirie courant de l'année 2020 pour l'aménagement de la voie communale « Aubépin à Beauchamps » et pour l'aménagement de la voie communale « Route des Etangs ».

Un devis de 85 316,50 € HT est présenté.

Cette opération est susceptible de bénéficier de l'aide financière du Département de la Loire et nous devons présenter nos demandes de subventions avant le 31 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le devis estimatif des travaux de voirie d'un montant de 85 316,50 € HT et sollicite l'octroi d'une subvention du Département de la Loire.

DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le sou des écoles souhaite organiser en accord avec l'équipe éducative un voyage scolaire sur le thème du cirque durant trois jours du mercredi 17 au vendredi 19 juin 2020 au centre de la Traverse au Bessat.

Ce projet concerne les classes de CM1-CM2 soit un effectif de 26 élèves.

15 élèves du groupe concerné résident dans la commune.

Le coût total du projet est 5135 €.

Madame le Maire propose une prise en charge de 40 € par enfant résident sur la commune soit un total de 600 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de verser la subvention exceptionnelle d'un montant de 600 € au Sou des écoles pour participation au voyage scolaire sur le thème du cirque.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonctionnement	350.00 €	
Total D 022 : Dépenses imprévues Fonctionnement	350.00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		350.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		350.00 €

DECISION MODIFICATIVE VIREMENT DE CREDITS

Il manque 2 500 € en remboursement d'emprunt, d'où la nécessité de prendre une décision modificative de virement de crédits.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		2 500 €
Total D 16 : Remboursement d'emprunts		2 500 €
D 202 : Frais documents urbanisme, numérisation	2 500 €	
TOTAL D 66 : Charges financières	2 500 €	

DIVERS :

-Legs LAFFAY : la personne présentée par le Conseil a été retenue et recevra la somme de 505,77 €.

-Ombrières à Naconne : démarrage des travaux en janvier 2020. Une réunion concernant ces travaux est fixée le 13 janvier 2020.

-Organisation du temps scolaire : initialement prévue sur 9 demi-journées. La commune de Cleppé a procédé à une répartition du temps d'enseignement hebdomadaire sur 4 jours. Cette organisation du temps scolaire actuellement mise en œuvre est prolongée pour une durée de trois ans, jusqu'au 31 août 2023.

-Dans le cadre du partenariat Enfants du Forez- Communauté de Communes de Forez Est, les habitants de Cleppé sont invités à assister au match de basket Enfants du Forez-Get Vosges le samedi 11 janvier 2020 à 20h au Gymnase les Foréziales.

Nos administrés doivent se présenter à la billetterie le 11 janvier avec une pièce d'identité, et un billet d'entrée leur sera remis.

-Urbanisme : présentation d'un certificat d'urbanisme informatif pour un projet sur les bords de Loire.

-Déambulation de chats sur la commune : suite au courrier de Monsieur Yvan GUY-MERCIER concernant la propagation des chats errants sur la commune, la solution consisterait à engager une campagne de stérilisation aux frais de la commune. Ces chats seraient identifiés et relâchés dans le village. Le Conseil ne se prononce pas et demande une réflexion jusqu'au prochain conseil.

-Deux demandes de subvention d'associations hors commune sont parvenues en mairie : le Conseil n'accepte pas les demandes des associations extérieures à la commune.

La séance est levée à 23h15.

Prochain conseil, lundi 27 janvier 2020 à 20H30.

**Le Maire
S. COUBLE**